



la Plagne Tarentaise

Le journal du conseil 3 mai 2022



Concert événement Musi'Plagne
**Tiakola en concert au stade
de Macot La Plagne -
chef-lieu**
le 13 juillet 2022 à 18H30



Retrouvez les informations de votre commune déléguée selon un code couleur :

BELLENTRE LA CÔTE D'AIME VALEZAN MACOT LA PLAGNE
LA PLAGNE TARENTAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux

Le 03 mai à 19 h 00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire

Etaient présents :

Astier Fabienne, Astier Robert, Beltrami Henri, BENOIT Nathalie, Bérard Patricia, Boch Jean-Luc, Broche Richard, Buthod Maryse, Buthod-Ruffier Odile, Courtois Michel, De Miscault Isabelle, Faggianelli Evelyne, Gentil Isabelle, Girod-Gedda Isabelle, Gostoli Michel, Hanrard Bernard, Miche Xavier, Montmayeur Myriam, Ougier Pierre, Pellicier Guy, Rochet Romain, Silvestre Jean-Louis, Tresallet Gilles, Véniat Daniel-Jean, Vibert Christian, Villien Michelle

Excusés : Charrière Christiane (pouvoir à Astier Fabienne), Valentin Benoit (pouvoir à Boch Jean-Luc)

Absente : Dussuchal Marion

Formant la majorité des membres en exercice

M Daniel-Jean Véniat est élu secrétaire de séance.

Monsieur le maire propose le retrait d'un point à l'ordre du jour :

- Conventonnement avec le Département de Savoie en vue des travaux du mur de soutènement sur la parcelle C1111
- Le conseil municipal approuve les modifications apportées à l'ordre du jour.

Administration Générale

1. CONVENTION RELATIVE À LA DISTRIBUTION DE SECOURS

Monsieur le maire rappelle que la Société d'Aménagement de la Plagne est chargée pour le compte de la commune, sous l'autorité du maire et sous la conduite du responsable de la sécurité des pistes, d'assurer les opérations de secours au profit de toute personne accidentée, blessée ou en détresse, sur l'ensemble du domaine skiable de la Plagne, territoire de la commune de la Plagne Tarentaise. Aussi, il propose de passer une convention entre l'exploitant et la commune.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention relative à la distribution des secours, telle que présentée.

(Votants : 28, pour : 28)

2. APPROBATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR SERVICES PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

Madame Evelyne Faggianelli indique que, dans le cadre du renouvellement de la convention de subventions avec la CAF, le règlement intérieur des services péri et extrascolaires

actuellement en vigueur nécessite quelques adaptations, notamment s'agissant des conditions de facturation ou de non facturation en cas d'absence des enfants.

Le conseil municipal adopte le nouveau règlement intérieur des haltes garderies pour l'accueil des vacanciers tel que présenté.

(Votants : 28, pour : 28)

3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES HALTES-GARDERIES ACCUEILS VACANCIERS

Madame Evelyne Faggianelli explique que pour répondre de façon qualitative aux attentes des familles en respectant les obligations du label familles plus, un tarif optimisé doit être proposé pendant la saison d'été à 5 euros de l'heure pour tout vacancier et à 4 euros de l'heure pour tout vacancier dont la famille est composée d'un minimum de trois enfants.

Le conseil municipal approuve la modification des tarifs et autorise également la modification de l'article « Participation financière des parents » du règlement intérieur des haltes-garderies accueils vacanciers des Coches, de Belle Plagne et de Plagne centre.

(Votant : 28, pour : 28)

4. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR CENTRE DE LOISIRS DES COCHES

Madame Evelyne Faggianelli explique que pour répondre de façon qualitative aux attentes des familles en respectant les obligations du label familles plus, le règlement intérieur du centre de loisirs des Coches actuellement en vigueur nécessite quelques adaptations, notamment s'agissant du tarif dégressif pour les familles sur la période estivale.

Le conseil municipal adopte le nouveau règlement intérieur des haltes garderies pour l'accueil des vacanciers, tel que présenté. (Votant : 28, pour : 28)

5. RÈGLEMENT D'UTILISATION DU STADE DE BELLENTRE

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique que suite à la fusion des écoles de Belleentre et Bonconseil en septembre 2021 et afin d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique dans la commune, un règlement d'utilisation du stade de Belleentre doit être créé.

Madame Isabelle Girod-Gedda revient sur les points du règlement qui lui semblent inadaptés :

- L'impossibilité pour les enfants d'accéder au stade les soirs de semaine alors que ce lieu permettait aux enfants de jouer en sécurité

- L'interdiction d'accès au stade aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés (8 ans serait plus approprié)

- Les interdictions (liste incomplète)

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que le stade serait fermé les soirs de semaine puisque personne ne peut l'ouvrir en soirée et le fermer en matinée mais ne voit pas d'inconvénients à suivre les propositions de madame Isabelle Girod-Gedda quant à l'âge et aux conditions de sécurité.

Monsieur le maire indique qu'il lui semble compliqué de faire apparaître une liste exhaustive des interdictions.

Madame Isabelle Girod-Gedda propose que la maîtresse laisse le portail du stade ouvert après la récréation de l'après-midi afin de ne pas priver les petits bellentrains de l'accès au stade..

Monsieur Daniel-Jean Véniat comprend la problématique mais indique que des oublis d'ouverture et de fermeture ont été constatés lorsque les maîtresses étaient en charge du stade. Il indique qu'il est indispensable de privilégier la sécurité des enfants et de l'école.

Madame Isabelle Girod-Gedda souhaite s'assurer que la solution précédemment évoquée n'est pas envisageable et précise que le stade est sous la responsabilité de l'Éducation Nationale lors des heures d'école. Elle explique avoir eu, par le passé, des échanges avec la directrice de l'école qui lui avait indiqué être vigilante sur la sécurité.

Monsieur Daniel-Jean Véniat propose d'échanger de nouveau avec madame Christiane Charrière, adjointe en charge des affaires scolaires, et la directrice adjointe des services « enfance-culture » à ce sujet. Il tient néanmoins à faire remarquer que le portail reste parfois ouvert en journée et craint qu'il en soit de même si la suggestion de madame Isabelle Girod-Gedda était prise en compte.

Monsieur le maire propose la mise en place d'un engagement écrit.

Madame Isabelle Girod-Gedda explique que l'école de Bonconseil n'a jamais rencontré de problèmes en fonctionnant de cette manière.

Monsieur Daniel-Jean Véniat précise que les conditions n'étaient pas les mêmes à Bonconseil.

De plus, il assure que les enfants qui ne mangent pas à la cantine perturbent les élèves lors de la pause de midi sur le stade de Belleentre. Il souligne néanmoins qu'un nouvel échange aura lieu à ce sujet avec l'élue référente.

Le conseil municipal propose l'application du règlement d'utilisation, tel que présenté, à compter du 5 mai 2022. (Votant : 28, pour : 28)

Finances

6. CRÉATION ET RÉVISION DES TARIFS DES LOCATIONS DES EMPRISES SUR LE DOMAINE PUBLIC – INTERSAISON ET SAISON D'ÉTÉ STATION DE MONTCHAVIN LES COCHES

Madame Michelle Villien explique que certains commerces et restaurants peuvent être amenés à utiliser une partie du domaine public de la commune dans le cadre de leur exploitation. Elle ajoute que suite à la demande d'un exploitant pour installer une terrasse en intersaison, hors des périodes d'ouverture de la station de Montchavin les Coches, il est nécessaire de créer un tarif pour autoriser cette occupation et de réviser le tarif prévu pour les saisons estivales.

Le conseil municipal fixe le montant de la location /m² à 3 € pour chaque période d'intersaison, révisé le tarif pour la saison estivale à 3€/m² et autorise monsieur le maire à signer les autorisations d'occupation du domaine public correspondantes.

(Votant : 28, pour : 28)

7. APPROBATION DU PRINCIPE DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE CONSTRUCTION D'AMÉLIORATION, DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE LA PATINOIRE DE MONTCHAVIN LES COCHES

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique que suite à l'exploitation de la patinoire de Montchavin les Coches en 2020 et 2021 par un marché public de prestation de services, la commune a réfléchi au devenir de cette patinoire. Un bilan d'exploitation et un état des lieux des travaux ont été réalisés et afin de faire perdurer cet équipement, il est proposé de recourir à une concession de délégation de service public.

Madame Maryse Buthod demande les raisons d'un amortissement sur 20 ans plutôt que sur 15 ans puisque c'est généralement ce qui est appliqué pour l'immobilier professionnel.

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique qu'au vu des tableaux d'amortissements et des études qui ont été menées, il est préconisé une durée de 20 ans pour permettre à l'exploitant de travailler dans de bonnes conditions sans perte financière et à la commune de ne pas payer plus qu'actuellement.

Monsieur Robert Astier souhaite connaître le montant des investissements prévus.

Monsieur Daniel-Jean Véniat précise qu'il transmettra ultérieurement les documents demandés et que le bureau d'études ayant réalisé le bilan est spécialisé dans l'exploitation des patinoires.

Monsieur le maire souligne que les exploitants s'engagent en répondant à un appel d'offre.

Monsieur Daniel-Jean Véniat précise que les critères de choix des futurs exploitants reposeront sur la dynamique apportée pour accroître la fréquentation et le chiffre d'affaires de la patinoire ainsi que sur la diversité des animations.

Monsieur Richard Broche demande ce que le plan local d'urbanisme (PLU) autorise dans le cas où le futur exploitant souhaiterait construire.

Monsieur Daniel-Jean Véniat signale que les constructions en rapport avec les activités sportives sont autorisées (gradins définitifs, chalets).

Suite à l'interrogation de monsieur Richard Broche, monsieur Daniel-Jean Véniat indique que seul le snacking est autorisé. Madame Maryse Buthod s'étonne de l'engagement d'amortissement sur 20 ans sans connaître le montant global des investissements prévus.

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que la durée d'amortissement a été définie après calcul des recettes et des travaux qui vont être entrepris (éclairages, surfaceuse, groupes froids, gradins définitifs).

Pour répondre à monsieur Robert Astier, monsieur Daniel-Jean Véniat indique que les visites de sécurité des gradins seront prises en charge par l'exploitant et spécifiées dans le cahier des charges. Il souligne que la commune n'a aucune responsabilité dans l'exploitation de la patinoire de Montchavin les Coches.

Monsieur le maire ajoute que la commune n'est pas non plus concernée par la partie sécuritaire.

Le conseil municipal approuve la gestion de cet équipement par une concession de délégation de service public (DSP), les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire et le lancement d'une procédure de concession avec DSP.

(Votant : 28, pour : 27, contre : 1 : Maryse Buthod)

Marchés publics Subvention

8. DOSSIER DE CLÔTURE DE L'OPÉRATION : TRAVAUX DE DÉVIATION DE LA COMMUNE DE MACOT LA PLAGNE

Monsieur le maire explique que selon la convention de mandat de maîtrise d'œuvre signée le 10 mars 2016, il a été confié à la Société d'Aménagement de la Savoie les travaux de déviation sur la commune concernant les RD220 et RD221.

Il ajoute que suite à l'accord entre les deux parties décidant de mettre fin au marché avant son terme, les dépenses de travaux et de frais annexes s'élèvent en définitive à 265 985,41 € TTC.

Monsieur le maire précise que les travaux avec la SAS sont arrêtés mais pas le projet de déviation.

Le conseil municipal décide d'arrêter définitivement les comptes aux montants, tels que présentés, de donner quitus à la Société d'Aménagement de la Savoie pour sa mission et d'accepter contre reçu la remise par la SAS de l'intégralité des marchés et pièces annexes affectées aux dépenses de l'opération.

(Votant : 28, pour : 28)

9. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UN PRÉAU À L'ÉCOLE DE BELLENTRE

Monsieur Daniel-Jean Véniat présente le projet de création d'un préau à l'école de Belleentre et précise que cette opération est estimée à 210 000,00 € HT.

Il ajoute que ce projet peut être subventionné par le Département de la Savoie (CTS) et par l'Etat (DETR-DSIL) et propose donc de les solliciter.

Monsieur Robert Astier demande si le projet est arrêté car aucune information n'a été communiquée.

Monsieur le maire précise qu'il ne s'agit que de la demande de subvention obligatoirement faite en amont du projet.

Monsieur Daniel-Jean Véniat mentionne que la commission enfance n'a pas encore statué sur ce projet et les commissions d'urbanisme et de travaux n'ont donc pas été saisies.

Il ajoute que cette démarche a pour objectif d'obtenir la subvention lors de la même année que les travaux.

Le conseil municipal décide de solliciter le Département

de la Savoie et l'Etat, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible et l'autorisation d'anticiper les travaux. (Votant : 28, pour : 28)

10. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE BELLE PLAGNE

Monsieur le maire présente le projet de rénovation de l'éclairage public de Belle Plagne et précise que cette opération est estimée à 518 000,00 € HT.

Il ajoute que ce projet peut être subventionné par le Département de la Savoie (FDEC) et par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et propose donc de les solliciter.

Monsieur le maire tient à souligner que le remplacement de l'éclairage actuel par des LED représente 80% d'économie de consommation électrique.

Monsieur Robert Astier demande si l'entreprise s'engage sur cette économie.

Monsieur le maire indique que ce n'est pas le cas mais qu'il s'agit des économies constatées sur d'autres projets de ce type.

Le conseil municipal décide de solliciter le Département de la Savoie et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible et l'autorisation d'anticiper les travaux.

(Votant : 28, pour : 28)

11. CONVENTION DE TRANSFERT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE AU SDES. TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2021

Monsieur Jean-Louis Silvestre indique qu'une subvention de 16 780,00 € HT a été accordée par le SDES pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public 2021 et propose de lui rétrocéder les certificats d'économie d'énergie (CEE) associés aux travaux.

Le conseil municipal décide de rétrocéder les CEE au SDES associés aux travaux et autorise monsieur le maire à signer la convention afférente.

(Votant : 28, pour : 28)

12. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN COLLABORATION AVEC LE SDES POUR LES ANNÉES 2022-2023

Monsieur Jean-Louis Silvestre indique qu'un marché a été signé avec l'entreprise Serpollet pour le remplacement de l'ensemble des luminaires de la commune par des luminaires plus conformes à la transition énergétique et précise que le coût est estimé à 200 000,00 € HT.

Il ajoute que ce projet peut être subventionné par le SDES et par le dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie et propose donc de les solliciter.

Monsieur le maire rappelle que 2200 points lumineux sont présents sur l'ensemble de la collectivité et qu'à ce jour, environ la moitié ont été changés.

Le conseil municipal décide de solliciter le SDES afin d'obtenir une aide la plus élevée possible et de lui rétrocéder les CEE associés aux travaux. Il demande également l'autorisation d'anticiper ces travaux et autorise monsieur le maire à signer la convention afférente.

(Votant : 28, pour : 28)

Ressources Humaines

13. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE D'AGENTS DU SIVU DES GRANGES — POSTE DE REFOULEMENT DU GOTHARD

Monsieur Gilles Tresallet indique qu'un poste de refolement a été construit au hameau du Gothard afin d'acheminer les eaux usées vers la station d'épuration des Granges. Il explique que la maintenance et l'entretien de cet équipement complexe doit être effectué par du personnel qualifié dont dispose la commune sur le territoire, au sein du SIVU des Granges.

Il ajoute qu'il est nécessaire qu'une convention de mise à disposition soit signée entre les deux collectivités : le SIVU des Granges (collectivité d'origine des agents) et la commune de La Plagne Tarentaise (collectivité d'accueil).

Monsieur le maire indique que des travaux sont également prévus sur Bonconseil qui permettront de résoudre les problèmes de retraitement et d'assainissement.

Le conseil municipal accepte la mise à disposition auprès de la commune de La Plagne Tarentaise des agents du SIVU des Granges et autorise monsieur le maire à signer les conventions correspondantes.

(Votant : 28, pour : 28)

14. CRÉATION DE 32 POSTES SAISONNIERS - ÉTÉ 2022

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois, la commune peut avoir recours à un recrutement d'agents non titulaires. Il propose la création des postes suivants :

- **Services techniques** : 10 postes d'agents saisonniers au grade d'adjoint technique territorial à temps complet :
 - Service entretien des sentiers : 3 postes (1 poste du 02 mai au 30 septembre 2022 inclus et 2 postes du 30 mai au 26 août 2021 inclus)
 - Service espaces verts : 5 postes (3 postes du 02 mai au 25 novembre 2022 inclus et 2 postes du 04 juillet au 26 août 2022 inclus)
 - Service voirie : 2 postes du 02 mai au 30 septembre 2022 inclus
- **Service de l'eau** : 1 poste agent saisonnier au grade d'adjoint technique territorial à temps complet pour la période du 30 mai au 30 novembre 2022 inclus.
- **Service de police municipale** : 3 postes d'agents saisonniers au grade d'adjoint technique territorial exerçant les missions d'ASVP/ATPM à temps complet pour la période du 02 mai au 30 novembre 2022 inclus.
- **Centre de loisirs de Plagne centre** : 5 postes d'agents saisonniers au grade d'agent d'adjoint d'animation à temps complet du 1er juillet au 31 août 2022 inclus.
- **Centre de loisirs de Montchavin les Coches** : 5 postes d'agents saisonniers au grade d'agent d'adjoint d'animation à temps complet du 1er juillet au 31 août 2022 inclus.
- **Crèche de Plagne Centre** : 4 postes
 - 2 postes diplômés ouverts aux grades d'auxiliaires de puériculture ou Éducateurs de Jeunes Enfants ou infirmières en soins généraux (1 poste du 01 juin au 31 août 2022 inclus et 1 poste du 1er juillet au 31 août 2022)
 - 2 postes d'agents saisonniers au grade d'agent d'adjoint d'animation (1 poste du 01 juin au 31 août 2022 inclus et 1 poste du 1er juillet au 31 août 2022)

- **Garderie des Coches** : 2 postes
 - 1 poste diplômé ouvert aux grades d'auxiliaires de puériculture ou Éducateurs de Jeunes Enfants ou infirmières en soins généraux à temps complet du 1er juillet au 27 août 2022 inclus
 - 1 poste d'agent saisonnier au grade d'adjoint d'animation à temps complet du 1er juillet au 31 août 2022 inclus
- **Garderie Plagne Centre** : 2 postes
 - 1 poste diplômé ouvert aux grades d'auxiliaires de puériculture ou Éducateurs de Jeunes Enfants ou infirmières en soins généraux à temps complet du 1er juillet au 27 août 2022 inclus
 - 1 poste d'agent saisonnier au grade d'adjoint d'animation à temps complet du 1er juillet au 31 août 2022 inclus
- **Service périscolaire La Plagne-Tarentaise** : 1 poste
 - 1 poste d'agent saisonnier au grade d'adjoint d'animation du 05 mai au 07 juillet 2022 inclus
 Le conseil municipal décide la création de 32 postes dans différents services et dans les conditions présentées. (Votant : 28, pour : 28)

15. CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

Monsieur Daniel-Jean Véniat expose qu'à la suite du diagnostic du pôle marchés publics, et au vu de l'augmentation des missions affectées à ce pôle, le recrutement d'un gestionnaire de la commande publique est nécessaire.

Il ajoute que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de la filière administrative aux grades de rédacteur Territorial, rédacteur principal 2ème Classe et rédacteur principal 1ère Classe.

En outre, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B, justifiant d'un diplôme ou d'expérience professionnelle dans le secteur du droit public ou de la commande publique.

Monsieur Richard Broche souhaite savoir s'il s'agit d'un poste pour remplacer l'agent actuel.

Monsieur le maire explique que cette création de poste permettra un tuilage avant le départ en retraite du fonctionnaire en charge des marchés publics.

Monsieur Daniel-Jean Véniat tient à préciser que de nombreux renouvellements de concessions vont avoir lieu dans les années à venir nécessitant une refonte des cahiers des charges. Ce travail complexe devra être fait avec l'aide d'un avocat, si la collectivité ne possède pas les compétences requises en interne.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste permanent de gestionnaire de la commande publique à temps complet, à compter du 4 mai 2022 et décide ainsi de modifier le tableau des emplois.

(Votant : 28, pour : 27, contre : 1 : Richard Broche)

16. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE RÉFÉRENTE URBANISME À TEMPS COMPLET

Monsieur Daniel-Jean Véniat propose de modifier le tableau des emplois afin de le faire correspondre au grade de l'agent recruté sur le poste de référente urbanisme à temps complet et de créer un emploi de Rédacteur Territorial.

Il ajoute qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B, en justifiant d'un diplôme ou d'expérience professionnelle dans le secteur de l'urbanisme.

Madame Isabelle Girod-Gedda fait remarquer que l'intitulé du poste est au féminin.

Monsieur Richard Broche demande s'il s'agit d'une suppression puis création de poste.

Monsieur le maire confirme et précise qu'il s'agit d'une régularisation.

Le conseil municipal approuve la création d'un emploi de référente urbanisme à temps complet sur le grade de rédacteur territorial à partir du 5 mai 2022 et la suppression à la même date de l'emploi d'instructeur du droit des sols à temps complet sur le grade d'adjoint administratif.

(Votant : 28, pour : 28)

17. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADE 2022

Monsieur Daniel-Jean Véniat informe que, dans le cadre d'une évolution de carrière ou pour une meilleure organisation du service, les collectivités doivent veiller à tenir une liste des emplois la plus actualisée possible.

Ainsi, et au vu de la liste des agents promouvables à un avancement de grade au cours de l'année 2022, il propose des modifications de postes qui permettent d'assurer les perspectives d'évolution de carrière du personnel dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives au statut de la fonction publique territoriale, en adéquation avec les besoins de la collectivité.

Le conseil municipal décide la transformation des postes telle que présentée et dit que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

(Votant : 28, pour : 28)

18. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2021-115 PORTANT REFORTE DU RIFSEEP

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle la délibération n°2021-115 prise le 4 mai 2021, concernant la modification de la délibération n° 2020-238 du 06 octobre 2020 portant sur l'extension du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Il indique que cette délibération ne permet pas le versement du RIFSEEP aux agents saisonniers dès leur prise de fonction au sein de la commune.

Il propose donc de la modifier en conséquence.

Monsieur Richard Broche demande si l'ensemble du personnel saisonnier est concerné ou si une durée minimum de travail doit être réalisée.

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique qu'au vu des difficultés pour trouver du personnel saisonnier, accorder le RIFSEEP même aux contrats courts pourrait donner un coup de pouce au recrutement.

Monsieur Richard Broche désapprouve le fait de donner les mêmes avantages aux salariés à l'année et aux saisonniers.

Monsieur Daniel-Jean Véniat tient à faire remarquer que douze postes permanents demeurent à pourvoir depuis plusieurs mois et que le manque de saisonniers cet hiver a empêché l'ouverture de certains services.

Il ajoute que les autres communes cherchent également des saisonniers sur la même période et que le versement du RIFSEEP, même pour les contrats de deux mois, peut être une solution afin d'assurer le fonctionnement des services publics.

Monsieur Richard Broche souhaite que l'on puisse marquer une différence entre les emplois permanents et les emplois saisonniers.

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique qu'une analyse sera mise en place concernant les bénéficiaires du RIFSEEP, afin d'effectuer des ajustements si nécessaire.

Le conseil municipal décide de modifier la délibération 2021-115 et de fixer les attributions individuelles telles que présentées.

(Votant : 28, pour : 27, contre : 1 : Richard Broche)

Travaux

19. CONVENTION RELATIVE AUX AMÉNAGEMENTS DE L'ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE DE PLAN BOIS AVEC L'ONF

Monsieur Bernard Hanrard explique que suite à l'installation d'un sentier à thèmes à destination d'un public famille sur le secteur de Plan Bois/ La Follie, une convention fixant les modalités de gestion de ce sentier avec l'Etat, propriétaire de la forêt et l'ONF gestionnaire légal de la forêt doit être signée.

Il précise que la partie de l'itinéraire en forêt domaniale est inscrite au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR).

Le conseil municipal approuve le projet de convention relatif aux aménagements de cet itinéraire avec l'ONF et précise que la commune s'engage à payer une somme unique de 150.00 € hors taxes pour frais d'étude et établissement de cette convention auprès de l'ONF.

(Votant : 28, pour : 28)

20. PLAN DE FLEURISSEMENT 2022 DE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE

Madame Myriam Montmayeur rappelle la volonté d'uniformiser le fleurissement sur l'ensemble du territoire de la Plagne Tarentaise et d'optimiser la gestion des espaces verts communaux.

Elle explique que le service espaces verts a proposé un plan de fleurissement présenté en commission cadre de vie le 8 novembre 2021 précisant la liste des plantes, la composition du fleurissement et la fabrication de 30 nouveaux bacs en bois.

Pour répondre à l'interrogation de madame Maryse Buthod, madame Myriam Montmayeur indique que le montant du fleurissement est de 21 000,00 € et se renseigne au sujet du fleurissement sur Bellentre qui n'était pas mentionné dans le dossier.

Monsieur Robert Astier demande si les bacs sont compris dans le montant.

Madame Myriam Montmayeur précise que le montant comprend le fleurissement pour l'été et la Toussaint ainsi que les bulbes mais pas les bacs.

Madame Maryse Buthod souhaite savoir si le montant se rapproche de l'année précédente.

Madame Myriam Montmayeur indique que le montant de 2022 est supérieur à celui de 2021 en raison de la hausse des prix mais aussi parce que le budget 2021 avait été réduit. Elle ajoute qu'en 2021 le montant était de 15 000,00 € et en 2020 de 19 500,00 €.

Le conseil municipal approuve le plan de fleurissement 2022 tel que présenté.

(Votant : 28, pour : 28)

Urbanisme - Foncier

21. CONVENTIONNEMENT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC SUR LA PARCELLE CADASTRÉE A3136

Monsieur Gilles Tresallet rappelle l'engagement de monsieur et madame Mauries d'entretenir et d'utiliser la parcelle A3136, située à l'angle de la montée de la tour et de la montée du Nantet, depuis juin 2012. La précédente convention ayant une durée de 10 ans, il propose de procéder à son renouvellement.

Le conseil municipal approuve la signature d'une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public avec monsieur et madame Mauries et ce dans les mêmes conditions. (Votant : 28, pour : 28)

22. ACQUISITION PARCELLES A 1390 – 1397 – 1399 – 1401 ET 1406 SITUÉES SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE DES CONSORTS BUGNY

Madame Fabienne Astier explique que pour concrétiser le projet de réalisation d'une maison pluri-générationnelle faisant l'objet d'une OAP dans le PLU de Macot la Plagne, la commune doit poursuivre des acquisitions de parcelles.

Elle précise que les consorts BUGNY ont accepté l'offre d'acquisition des parcelles A 1390 – 1397 – 1399 – 1401 et 1406 situées dans le secteur AU au PLU de Macot la Plagne, au lieu-dit La Fontaine.

Monsieur Robert Astier regrette qu'il n'y ait pas eu d'échanges sur le prix des parcelles en commission urbanisme avant de présenter le projet au conseil municipal.

Monsieur le maire explique que le prix est conforme à la demande et défini suite à une évaluation des domaines.

Monsieur Robert Astier s'interroge sur l'utilité des commissions urbanisme.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de ces parcelles au prix de 167 775 € pour 2 237 m² soit 75 euros du m², conformément à l'estimation des domaines.

(Votant : 28, pour : 28)

23. CESSION DES PARCELLES COMMUNALES A 1486 – A 1487 ET A 1490 ET C 1660P SITUÉES SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE DES CONSORTS BUGNY

Madame Fabienne Astier explique que les consorts BUGNY ont accepté l'offre d'acquisition de leurs parcelles dans le cadre du projet de réalisation d'une maison pluri-générationnelle et précise qu'ils souhaitent continuer leur activité forestière.

Elle propose donc de leur céder les parcelles communales A 1486 – A 1487 et A 1490 situées dans le secteur A au PLU de Macot la Plagne, au lieu-dit La Fontaine et une partie de la parcelle C 1660p située en secteur U du PLU, au lieu-dit Raffort.

Monsieur Robert ASTIER réitère sa remarque formulée au point précédent.

Le conseil municipal accepte de céder ces parcelles au prix de 7 470 € pour 1 785 m², conformément à l'estimation des domaines. (Votant : 28, pour : 28)

24. DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE C1660P - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Madame Fabienne Astier rappelle que les consorts BUGNY ont consenti la cession de leurs parcelles tout en demandant à continuer leur activité forestière. La commune a donc proposé de céder, pour une surface d'environ 50m², une partie de la parcelle C 1660p située en secteur U du PLU, au lieu-dit Raffort.

Elle explique que la parcelle C 1660p située en secteur U du PLU, au lieu-dit Raffort étant inutilisée par le public et n'ayant pas de qualité de desserte du secteur, doit être préalablement désaffectée et déclassée avant d'être cédée.

Le conseil municipal approuve la désaffectation d'une partie de la parcelle C 1660p. (Votant : 28, pour : 28)

25. DÉCLASSEMENT DES PARCELLES COMMUNALES N1673P ET N2238P - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Madame Fabienne Astier rappelle que l'immeuble le Christina est construit sur une partie des parcelles communales N1673 et N2238.

La commune a accepté de céder cette partie à monsieur Benayoun pour une surface d'environ 20m² et précise qu'elle doit être préalablement désaffectée et déclassée avant d'être cédée puisqu'elle est inutilisée par le public et n'a pas de qualité de desserte du secteur.

Le conseil municipal approuve la désaffectation des parcelles N1673 et N2238. (Votant : 28, pour : 28)

26. AUTORISATION ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE (SAP) DE DÉPOSER LES AUTORISATIONS D'URBANISME SUR DES PARCELLES COMMUNALES POUR LE PROJET D'UNE AIRE DE PIQUE-NIQUE AU SOMMET DES VERDONS

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que pour implanter une aire de pique-nique sur la crête des Verdons, la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) demande une autorisation d'urbanisme sur les parcelles cadastrées section N 330 lieu-dit La Petite Forclaz et N 830 lieu-dit Les Ravines Blanches.

Monsieur Richard Broche indique qu'il serait judicieux de demander à la SAP de prévoir des toilettes le plus tôt possible au sommet des Verdons.

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que cette demande a été validée en commission urbanisme. Il ajoute qu'après concertation avec la SAP, une remise aux normes et un agrandissement des toilettes actuelles sont prévus.

Le conseil municipal autorise la SAP à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de cette opération sur les parcelles N 330 et N 830 et à réaliser des travaux de remodelages de pistes sur ces parcelles.

(Votant : 28, pour : 28)

27. MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE :

ARRÊT DU BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur le maire rappelle qu'une procédure de modification du PLU, rentrant dans le champ limité de la procédure de modification a été engagée (délibération n° 2021-173 en date du 20 juillet 2021).

Par une délibération en date du 1er mars 2022 (Délibération n°2022-069), la commune déléguée de Macot La Plagne a précisé les objectifs et modalités de la concertation pour la procédure de modification de droit commun du PLU.

Monsieur le maire explique que cette concertation associe pendant toute la durée de l'élaboration de celui-ci, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées et précise que l'élaboration du projet arrive à son terme et qu'il convient d'arrêter le bilan de la concertation.

Monsieur Richard Broche indique qu'il avait mis en évidence la nécessité de mettre à jour l'emprise réelle des restaurants d'altitude et souhaite savoir si cela a été pris en compte.

Monsieur le maire explique que cela fait bien partie des points pour lesquels une modification a été demandée. Il confirme que le cabinet engagé devait rectifier près d'une soixantaine d'erreurs qui empêchaient la validation du PLU simplifié.

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique qu'il s'assurera auprès du directeur de l'urbanisme que les modifications ont bien été prises en compte dans le dossier définitif.

Monsieur Richard Broche propose de présenter ce type de dossier en commission urbanisme avant passage en conseil municipal afin d'éviter ces irrégularités.

Madame la directrice générale adjointe technique et urbanisme tient à préciser qu'il ne s'agit pas de la fin de la procédure et que la version finalisée sera présentée en septembre ou octobre. Elle ajoute que la concertation préalable n'était pas nécessaire mais qu'elle a été effectuée à la suite d'une demande d'évaluation environnementale.

Monsieur Richard Broche comprend tout à fait mais souligne l'importance d'anticiper cette élaboration de modification du PLU. Il craint que les erreurs commises par le passé pénalisent maintenant les habitants de la commune ancienne de Macot.

Monsieur le maire signale que les services de l'Etat imposent désormais de ne pas étendre les périmètres constructibles autour de l'existant et ajoute que les constructions doivent être effectuées sur le foncier existant.

Monsieur Daniel-Jean Véniat tient à faire remarquer que lors de chaque commission urbanisme, la directrice générale adjointe technique et urbanisme apporte des informations quant à l'avancement de révision allégée du PLU.

Monsieur Richard Broche ne met pas en cause le travail effectué mais souhaiterait qu'une réunion soit mise en place pour une consultation préalable.

Monsieur Daniel-Jean Véniat confirme qu'une réunion spécifique à ce PLU est prévue afin de valider le dossier définitif avant transmission aux autorités compétentes.

Monsieur Robert Astier demande si la carrière de La Plagne a été impactée à la suite des anomalies constatées.

Monsieur le maire explique qu'effectivement, une zone n'a pas été modifiée mais l'exploitant souhaitant cesser son activité, il a été possible de revenir à la modification initialement prévue.

Monsieur Robert Astier soulève le problème de l'évaluation des biens au moment des partages dont les héritiers se retrouvent lésés, lors des révisions du PLU.

Monsieur le maire conçoit les propos de monsieur Robert Astier mais rappelle que seuls les services de l'Etat contrôlent l'urbanisation des territoires.

Pour répondre à la question de monsieur Robert Astier, monsieur le maire confirme que l'étude des dossiers s'effectue en

s'appuyant sur le SCOT qui est encore valide pour 10 ans.

Le conseil municipal constate que la procédure de concertation engagée sur la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot la Plagne s'est déroulée conformément aux dispositions des articles L 103-2 et L 103-3 du code de l'urbanisme et arrête le bilan de cette concertation, tel que présenté.

(Votant : 28, pour : 28)

28. RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET

Monsieur le maire indique qu'une procédure de révision allégée du PLU a été engagée le 20 juillet 2021 afin de permettre la réalisation du projet d'aménagement du Col de Forcle porté par la Société d'Aménagement de la Plagne. Il précise que ce dossier a fait l'objet d'une concertation préalable et aucune remarque n'a été inscrite dans le registre mis à disposition du public et aucun courrier n'a été adressé à la mairie concernant cette révision allégée.

Pour répondre à madame Isabelle Girod-Gedda, monsieur le maire explique que la SAP ne gèrera pas directement le snack et ajoute qu'il s'agit uniquement de vente à emporter.

Le conseil municipal indique que toutes les modalités de la concertation engagée ont été respectées, le bilan de la concertation est en conséquence favorable. Il arrête le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot la Plagne, tel qu'il est présenté.

(Votant : 28, pour : 28)

LISTE DES MARCHÉS A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs accordée à monsieur le maire lors de la séance du 6 juin 2020, le conseil municipal prend connaissance des décisions prises depuis la réunion du 5 avril 2022.

Monsieur Richard Broche s'étonne de trouver dans la cette liste une location de chargeuse à Valezan.

Monsieur Henri Beltrami indique qu'elle sert à déneiger et ajoute que la location saisonnière permet d'éviter l'entretien et le stockage des machines.

Pour répondre à monsieur Robert Astier, monsieur le maire confirme que le porte-outil acheté sera utilisé sur Montchavin.

Questions diverses

QUESTIONS ORALES

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » représenté par monsieur Richard Broche souhaite prendre connaissance du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) détaillé pour les deux prochaines années.

Monsieur le maire rappelle qu'un groupe de travail est en charge du dossier qui est ensuite transmis à l'ensemble du conseil municipal après validation.

Monsieur Richard Broche souhaite avoir des informations concernant :

- Le budget pour les travaux de couverture de la piscine
- Un potentiel commerce à Regency (qui n'avait pas été validé en commission urbanisme)
- Projet de résidence 5 étoiles à Montchavin (Pas encore validé en urbanisme et donc aucun candidat choisi)
- La validation du permis de construire du lot C (dossier non revu en commission urbanisme alors que des modifications devaient être effectuées)

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique avoir été interpellé à plusieurs reprises cet hiver à propos du manque de restaurants aux Coches.

Il ajoute qu'après concertation avec la responsable de l'association des commerçants aux Coches, une réunion a été organisée avec l'ensemble des commerçants afin d'échanger sur le sujet. Un projet de construction d'une résidence étant en cours, il précise avoir émis l'idée de proposer au promoteur immobilier d'ajouter un restaurant dans son projet.

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique ensuite avoir demandé à Récréa de réfléchir à une proposition de couverture de la piscine, dans le cadre de la délégation qui le lie à la commune, ceci afin de répondre à de nombreux mécontentements concernant l'Espace Paradisio ayant refusé des clients pour cause de saturation.

Enfin, monsieur Daniel-Jean Véniat confirme avoir signé le permis de construire du lot C puisque l'APTV n'a émis aucune remarque sur l'implantation du bâtiment qui va être construit.

Il ne voit pas en quoi ces sujets concernent le PPI de la commune.

Monsieur Richard Broche rappelle que le permis du lot C présentait un accès au bâtiment direct sur la voirie communale et qu'il était question de rediscuter de cela en commission urbanisme, ce qui n'a pas été fait.

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique que l'APTV a validé le permis de construire après avoir examiné le dossier et qu'il n'y a pas de raison de revenir sur leur décision.

Monsieur Richard Broche s'étonne que l'on puisse accepter la décision de l'APTV, alors que la commission urbanisme n'était pas d'accord.

Monsieur Daniel-Jean Véniat réitère ses propos quant à la réponse favorable de l'APTV sur l'implantation du bâtiment. Cet avis dispense dès lors d'un nouvel examen du dossier en commission urbanisme.

Monsieur Richard Broche souhaite connaître le mode de gestion du bâtiment du lot C.

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que les biens devront être loués en respectant un taux d'occupation de 75 % sur les semaines d'ouverture de la station et ajoute que les propriétaires auront droit à 8 semaines d'occupation à titre personnel, comme cela sera notifié sur la convention « loi montagne ».

Monsieur Richard Broche fait remarquer qu'aucune forme de gestion n'est réellement adoptée et craint que ce soit au libre choix de chaque propriétaire.

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que la convention « loi montagne » sera diffusée à chaque propriétaire avec l'obli-

gation de la respecter, sans quoi des pénalités seront appliquées.

Monsieur Richard Broche indique que le taux d'occupation pourra être vérifié, à l'inverse des prix de location, d'où la nécessité de travailler avec un gestionnaire.

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que le SIGP effectue régulièrement des contrôles sur les taxes de séjour et tient à souligner l'efficacité de ses équipes. Il ajoute que cette démarche sera aussi appliquée avec le lot C.

Monsieur Richard Broche précise qu'il vérifiera également.

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » souhaite ensuite connaître l'avancée du dossier concernant le projet d'ascenseur valléen suite à la réunion du comité de pilotage du 13 avril dernier.

Monsieur le maire indique que la réunion n'a pas eu lieu et qu'il n'y a donc pas de nouveaux éléments à partager.

A la demande de monsieur Richard Broche, monsieur le maire confirme que le conseil municipal sera naturellement informé de l'avancée de ce type de projet.

Enfin, le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » demande des précisions sur la rétrocession du foncier par l'Union Syndicale pour l'emprise des futurs ouvrages concernant le projet de requalification de l'entrée de Belle Plagne.

Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'un projet de liaison entre le haut et le bas de Belle Plagne par des escalators couverts qui fera l'objet d'une étude approfondie.

Il précise que le projet n'en est qu'à l'étape de présentation et qu'il ne sera pas réalisé cette année. Il ajoute que des informations complémentaires seront diffusées au conseil municipal en temps voulu puisque le projet fera l'objet d'une délibération.

Monsieur le maire précise que pour cette année, les travaux entrepris ne concernent que l'éclairage public. Ceux relatifs à l'ascenseur et aux parkings couverts seront programmés ultérieurement.

Pour répondre aux questions de monsieur Robert Astier, monsieur le maire indique que la collectivité prendra en charge les travaux d'infrastructures avec l'aide de l'USBP et précise que le fonctionnement sera géré par l'Union Syndicale.

Monsieur Robert Astier s'interroge sur la vente par la commune du tènement « chalet des moutons ».

En effet, selon lui, une partie du projet pourrait porter sur des terrains propriété de la SAP.

Monsieur le maire lui indique que ce type de vérification relève par principe du notaire et demande à monsieur Robert Astier de citer ses sources sur de tels sujets, ou en tout cas, d'alerter la commune plus en amont.

Monsieur le maire demande à monsieur Daniel-Jean Véniat, en charge de l'urbanisme, de procéder aux vérifications idoines.

Divers

Monsieur Daniel-Jean Véniat souhaite apporter des précisions à madame Isabelle Girod-Gedda qui s'interrogeait sur la faisabilité de couverture de la piscine de La Plagne Montchavin.

Il explique avoir demandé à l'exploitant actuel un avant-projet afin d'étudier cette possibilité.

Monsieur Daniel-Jean Véniat revient ensuite sur le projet de construction d'un restaurant supplémentaire aux Coches et précise qu'après concertation avec les présidents de l'association des commerçants, il a été décidé de mener une enquête auprès des socio professionnels.

Monsieur le maire clôture la séance à 20h40.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 22/04	Aménagement escalier appartement école de Montchavin			
	Lot 1 Maçonnerie	SCIAGE BÉTON SAVOIE	13 038,73 €	15 646,48 €
	Lot 2 Menuiseries extérieures Lot 3 Menuiseries intérieures	EURL JP MENUISERIE	8 480,87 €	10 177,04 €
	Lot 4 Plâtrerie Peinture	SAS ALEX DUCHOSAL	3 362,54 €	4 035,05 €
	Lot 5 Serrurerie	BELLET INDUSTRIE	17 955,89 €	21 457,07 €
MAPA 22/05	Création d'une aire de jeux à Belle Plagne	PRODULIC SAS	102 796,46 €	123 355,75 €
MAPA 22/06	Location chargeuse Valezan	SIVEMAT	3 200,00 €/MOIS	3 840,00 €/MOIS
MAPA 22/07	Réaménagement chalet du Carroley	SAS ALEX DUCHOSAL	88 864,61 €	106 637,53 €
MAPA 22/08	Achat d'un fourgon plateau et d'un porte-outils			
	Lot 1 achat d'un camion	TRUCKS SOLUTIONS	49 500,00 €	59 400,00 €
	Lot 2 achat d'un porte-outils	DAUPHINÉ POIDS- LOURDS	159 500,00 €	191 400,00 €

TRIBUNE DES GROUPES

AGIR POUR L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Bonjour à tous,

Pas de bras, pas de chocolat ! Cette réplique passée dans le langage populaire pour se moquer d'une décision arbitraire ou de l'absurdité d'une interdiction résume parfaitement notre dernier Conseil Municipal. En effet, lors des discussions, divers points abordés ont mis en avant l'autocratie communale.

A ce titre, on peut citer la mise en place sans concertation d'un règlement intérieur pour le stade municipal de Bellentre. Il sera désormais réservé presque exclusivement à l'école de Bellentre et sera très peu ouvert même pour les enfants ! Si tu n'es pas écolier, tu n'as quasiment plus accès au stade ! Un comble quand on connaît l'histoire.

Autre exemple : alors que Richard Broche et Robert Astier participent tous les deux à commission urbanisme, certaines décisions sont découvertes en réunion comme le prix de vente de parcelles communales, ou encore la signature du permis de construire du lot C aux Coches qui devait être revu en commission (projet que nous contestons depuis la vente du terrain communal). Une fois de plus, si tu n'es pas de la majorité, tu n'es pas informé ! Plus grave, la présence de carnet de bord dans les voitures ou engins de service malgré nos demandes répétées fait toujours défaut ! Aucun moyen, donc, de tracer l'utilisation de nos véhicules...Et cette situation interpelle aujourd'hui comme nous l'avons tous compris lors du dernier conseil. Les carnets de bords seront-ils à nouveau obligatoires ? En tout cas nous le souhaitons car c'est indispensable ! Pas de carnet, pas de traçabilité !

Enfin, l'une de nos questions orales concernait l'ascenseur valléen : une réunion étant programmée sur le planning des élus le 13 Avril (avec le comité de pilotage, les maires délégués et les adjoints) nous demandions à être informés de l'avancée de ce dossier, d'autant que la décision finale appartient aux Conseils Municipaux. Apparemment cette réunion n'aurait pas eu lieu (sans que nous ayons davantage d'explication). Monsieur Le Maire n'avait manifestement pas envie d'évoquer ce sujet, ce qui était justement le sens de notre demande : avoir un point d'étape sur ce projet comme le lui a expliqué Richard Broche. La seule réponse de Monsieur Le Maire a été « Pas de réunion, pas de réponse » ...Pas de bras, pas de chocolat !

Richard Broche, Isabelle Girod Gedda, Maryse Buthod, Robert Astier, Guy Pellicier
Adresse Mail : richardbroche.laplagne@gmail.com

LA PLAGNE TARENTEISE 2020, un territoire qui nous rassemble

Bonjour à tous,

Pas de bras, pas de chocolat, nous dit l'opposition...

La commune de La Plagne Tarentaise fonctionnerait sous le régime de l'autocratie ! Selon le dictionnaire, l'autocratie est un régime politique où un seul individu détient le pouvoir, alors qualifié de pouvoir personnel et absolu. Merci pour l'ensemble des élus qui sont membres d'une commission, merci aux présidents des dites commissions qui animent celles-ci en traitant tous les dossiers avant délibération. On ne doit pas avoir la même notion d'une autocratie. Encore faut-il vouloir participer aux projets et faire des propositions.

Le stade municipal de Bellentre serait presque exclusivement réservé à l'école. Là encore reprenons la définition de mot exclusivement. Cet adverbe signifie en excluant tout le reste ! Or, le règlement qui a été voté est une régulation de ce qui est mis en place depuis la rentrée, à la demande de l'éducation nationale. De plus, l'info a été communiquée aux parents d'élèves délégués qui n'a soulevé aucune objection. En second lieu, en primaire, il y a 144 jours de classe, le stade étant fermé 2 jours par semaine (lundi soir et jeudi soir) on peut alors en conclure que le stade est principalement réservé aux enfants de Bellentre soit 293 jours par an (80% du temps). Nous n'avons pas forcément tous, la même notion de l'exclusivité ! Concernant le prix de vente de parcelles communales découvert en conseil municipal, la commission urbanisme est systématiquement consultée d'une part sur le principe de la vente et d'autre part sur le prix de vente qui est en général basé sur l'estimation des domaines. Tous les élus de la commission ont donc été informés !

De même, tous les véhicules ont un carnet de bord.

Nous sommes au service de la population et nous n'accepterons jamais qu'on fasse planer des suspensions sur notre engagement.

Liste Jean-Luc Boch

LA PLAGNE TARENTOISE

Conseil municipal des jeunes



Le conseil municipal des jeunes de La Plagne Tarentaise s'est réuni mercredi 15 juin 2022. L'objectif de cette réunion était de sélectionner les premiers projets sur lesquels les commissions vont travailler dans les mois à venir.

Parmi les nombreuses idées apportées par nos jeunes élus, ont été retenues : mettre en place des balançoires sur Bellentre, Montchavin et Macot, collecte des aliments et des jouets, mettre en place des gestes simples pour éviter le gaspillage à la cantine, création d'une journée présentant les actions du CMJ...

... Et encore pleins d'autres sujets par commission que vous pouvez retrouver sur le site internet de la commune de La Plagne Tarentaise : <https://www.laplagne-tarentaise.fr/conseil-municipal-jeunes/>



La forêt communale

Suite aux neiges lourdes du mois de décembre 2021, les forêts de la Plagne Tarentaise en versant nord ont subi de nombreux dégâts : en raison du poids de la neige, certains arbres se sont renversés ou ont cassés.

Dès la fonte de la neige, les équipes de l'ONF assistées des équipes de la mairie ont fait leur possible pour ouvrir les accès principaux pour que les usagers puissent circuler et continuer leurs activités. Les sentiers ont également été nettoyés afin d'être praticable pour la saison estivale.

Par ailleurs, deux entreprises de travaux forestiers interviennent dans les peuplements endommagés afin de couper les arbres qui peuvent être vendus, permettant d'alimenter la filière avec un matériau renouvelable, le bois.

Cependant, l'ampleur de la tâche est telle qu'il faudra encore du temps pour que tous les sentiers soient ouverts et que la forêt puisse être de nouveau accueillante.

La prudence est donc de mise dans les secteurs où des professionnels travaillent avec des outils dangereux, pour votre sécurité, il est important de respecter les panneaux d'interdiction de circuler sur les chantiers.

Par ailleurs, en forêt, certains arbres sont encore instables, soyez vigilant lors de vos promenades !

Nos équipes sont à l'œuvre, au service des forêts et de leurs usagers !



Plus d'information en
scannant le QR CODE



Plantation

Les élèves de CM1 du groupe scolaire Albert Perrière à Macot chef- lieu ont participé à un atelier plantation proposé par le service espaces verts de La Plagne Tarentaise. Grâce à leur talent et créativité, ils ont réalisé un très beau jardin fleuri devant l'église de Macot. Vous pourrez donc admirer l'évolution de leur ouvrage tout au long de l'été.



Petit déjeuner partagé

Mardi 05 juillet 2022, Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, les maires délégués, les adjoints et les conseillers municipaux avaient convié l'ensemble des agents de la commune de La Plagne Tarentaise à partager un petit-déjeuner au centre technique municipal de la Grangette.

Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, a profité de cette réunion conviviale pour rappeler l'importance de travailler en bonne collaboration entre les services, mais également avec les élus. Jean-Luc Boch a remercié les agents et élus pour leur présence, et a profité de cette occasion pour souligner l'efficacité, le sérieux, l'engagement, la disponibilité et la réactivité de l'ensemble du personnel municipal. Il a rappelé l'importance de pouvoir partager ces moments de convivialité afin de renforcer la cohésion entre les services.

Ce petit événement a été l'occasion de distribuer des gourdes en aluminium à chaque agent dans le cadre de sa politique de développement durable. En effet, avec les chaleurs de ces derniers jours, il était important pour la collectivité de trouver une alternative aux bouteilles en plastique, qui génèrent de la pollution.

La collectivité de La Plagne Tarentaise compte aujourd'hui 148 agents et ce petit-déjeuner a été très apprécié par les agents présents.



SYNDICAT D'INITIATIVE LA CÔTE D'AIME - VALEZAN

Nettoyage des sentiers

La journée d'entretien des sentiers et canaux organisée par le Syndicat d'Initiative de La Côte d'Aime - Valezan et encadrée par Bruno Tolon, garde forestier à la retraite, ne pouvait espérer meilleure participation.

En effet, près d'une quarantaine de personnes dont une moitié constituée de familles se sont mobilisées le samedi matin 25 juin.

Plusieurs groupes ont été formés afin de proposer des travaux faciles et peu fatigant pour certains, alors que d'autres ont pu réhabiliter des sentiers disparus.

Tout ceci en découvrant la forêt (et les biefs ou canaux du Versant du Soleil), avec le regard expert de Bruno qui explique si bien le rôle qu'elle joue dans la protection de la vallée contre les avalanches et les crues torrentielles. Bruno met aussi en avant l'importance de l'alliance entre écologie et économie, ainsi que celle d'être sensible à la biodiversité, sans oublier les hommes qui y travaillent.

Ces espaces de fraîcheur sont et seront les bienvenus pour de belles balades en des moments où la température augmente.

Cette journée n'aurait pu être aussi parfaite sans la très bonne cohésion avec l'association des parents d'élèves de l'école du Villard qui, dans le cadre de sa fête, a proposé un repas convivial offert en remerciement par le Syndicat d'Initiative à tous les participants, à l'issue du beau travail concret effectué.

Cette journée est proposée chaque année. N'hésitez pas alors à venir ou revenir l'an prochain avec les enfants accompagnés, pour déjà développer cet esprit de solidarité et de citoyenneté que nous avons pour beaucoup envie d'affirmer.

Pour tout renseignement : SI La Côte d'Aime - Valezan 04 79 55 69 25 07 66 09 78 94

site <http://www.lacotedaime.com/Syndicat-Initiative/>



Rando Gourmande



Le Syndicat d'initiative de La Côte d'Aime - Valezan a comme chaque année proposé sa traditionnelle Randonnée Gourmande. Ce fut un réel succès notamment grâce à une journée plus qu'ensoleillée.

2 Parcours étaient proposés aux personnes inscrites. Tous ont souhaité s'essayer au parcours le plus grand, celui de 10 kilomètres, permettant de visiter en plus du Moulin de La Côte d'Aime, la maison de Joannès, la fruitière et la chapelle Saint Etienne sur le village de Montméry.

Ces pauses ont permis non seulement de découvrir le patrimoine du versant du soleil, mais en plus de profiter de la fraîcheur de ces lieux avec des boissons et encas délicieusement préparés par les bénévoles de l'association du Syndicat d'initiative.

A la fin de la randonnée un délicieux repas concocté par l'Auberge de Cassiel fut servi sur la magnifique terrasse de ce restaurant, tout en profitant de la musique du groupe « Elesen ».

Pour tout renseignement : SI La Côte d'Aime - Valezan 04 79 55 69 25 07 66 09 78 94

site <http://www.lacotedaime.com/Syndicat-Initiative/>



Réunion publique

Conformément aux engagements pris pendant la campagne, la majorité du conseil municipal a organisé une réunion publique à Bellentre afin de présenter un bilan des deux premières années du mandat sur ce secteur de la commune.

Plusieurs dizaines de personnes étaient présentes et ont pu apprécier les exposés de Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise et Daniel-Jean Véniat, maire délégué de Bellentre.

A cette occasion, la nouvelle gérante de l'épicerie a pris la parole pour présenter son projet aux habitants.

Ce fut l'occasion de montrer le dynamisme et l'engagement de la commune nouvelle sur ce territoire.

D'autres réunions sont prévues sur les autres communes historiques dans les mois à venir.



POUR UN MONDE D'APRÈS...MEILLEUR !

Votre commune s'engage sur la voie du «développement durable». Dans ce but et afin de vous aider à prendre cette voie, vous trouverez chaque mois dans ce bulletin, des conseils ou des idées à concrétiser chez vous ! N'hésitez pas à nous soumettre vos interrogations ou vos suggestions ! A bientôtDans le nouveau monde !

Le saviez vous ?

Dans le cadre de sa politique de développement durable, chaque agent de la commune de La Plagne Tarentaise a été doté d'une gourde en aluminium.

En effet, avec les chaleurs de ces derniers jours, il était important pour la collectivité de trouver une alternative aux bouteilles en plastique, qui génèrent de la pollution.

Ces gourdes, commandés dans un magasin de proximité situé à Aime-La-Plagne, sont légères et solides pour s'adapter aussi bien au travail à l'extérieur qu'en bureau et conçues pour être durable.

Elles ont été réalisées avec des matériaux non toxiques, notamment sans BPA, ce produit chimique industriel utilisé dans la fabrication des bouteilles en plastique, qui peut s'infiltrer dans l'eau.

Cette action répond à plusieurs objectifs à la fois écologiques, économiques et civiques.

Préserveons la planète, consommons autrement !



Manifestations

MUSI'PLAGNE

Du 06 juillet au 31 août 2022.

9 concerts/9 ambiances sur la commune de La Plagne Tarentaise
Concert gratuit

- ⇒ **Plagno Voice**
20 juillet 2022 à 18h30- la Plagne Montchavin-
Esplanade Auguste mudr- La Plagne Montchavin
- ⇒ **Spunyboys - Rockabilly**
27 juillet 2022 à 18h30- Stade de la Côte d'Aime
- ⇒ **Concert Evènement - Bon Entendeur Dj Set**
03 août 2022 à 16h00- la Plagne Montchavin - Aire de départ du Vanoise Express
- ⇒ **DJ Set Performer - DJ Yoann**
10 août 2022 à 18h30- Valezan
- ⇒ **La Bringue - Fanfare electro french touch**
17 août 2022 à 16h00-
Base de loisirs des Versants d'Aime
- ⇒ **Francis Tropini - Format Trio**
24 août 2022 à 18h30-
Salle polyvalente de Macot chef-lieu
- ⇒ **Quatuor à cordes et clarinette pour le quintette de Mozart**
31 août 2022 à 18h30- Bibliothèque de Bellentre

LES MARDIS DE LA MAGIE - 20H

Tous les mardis de l'été, venez assister à nos spectacles de magie, de mentaliste et d'hypnose avec Chris Torrente «Chris de Rire», Thomas Faure et Robin Bernard

⇒ Mardi 12 juillet :

Chris de Rire - Chris Torrente à la salle Pignard - **La Plagne Montchavin Les Coches**
Thomas Faure - mentaliste et hypnotiseur à la **salle polyvalente de Macot chef lieu.**

⇒ Mardi 19 juillet :

Thomas Faure - mentaliste et hypnotiseur à la **salle des congrès de Belle Plagne**
Robin Bernard - magicien à la **salle des fêtes de Valezan**

⇒ Mardi 26 juillet :

Chris de Rire - Chris Torrente à la salle des congrès à **Belle Plagne (Salle des congrès)**
Thomas Faure - mentaliste et hypnotiseur à la **salle des fêtes de Bellentre**

⇒ Mardi 02 Août :

Thomas Faure - mentaliste et hypnotiseur à la **Salle Pignard à La Plagne Montchavin Les Coches**
Robin Bernard - magicien à la **salle polyvalente de Macot chef-lieu**

⇒ Mardi 09 Août :

Thomas Faure - mentaliste et hypnotiseur à la **salle des congrès de Belle Plagne**
Robin Bernard - magicien rdv à la **salle des fêtes de Bellentre**

⇒ Mardi 16 Août :

Robin Bernard - magicien à la salle Pignard à **La Plagne Montchavin Les Coches**
Thomas Faure - mentaliste et hypnotiseur à la **salle des fêtes de La Côte d'Aime**

FÊTE DU PLAN D'EAU

Samedi 23 juillet 2022 à 21h

Base de loisirs des Versants d'Aime - Le Gothard
Programme et information auprès de l'office du tourisme de la Plagne Vallée

FÊTES MUSICALES DE LA SAVOIE

Mardi 26 juillet 2022 à 21h

Concert symphonique par la symphonie de Chambre de Vienne (Autriche)
Programme varié, avec des valse viennoises de Lanner et Strauss

Participation aux frais :

10 euros pour les adultes

5 euros pour les enfants et étudiants

Places en vente à l'office du tourisme vallée, et à proxy Macot chef-lieu, par internet : www.fetesmusicalesdesavoie.com et à l'entrée du concert à partir de 20h.

informations et réservations téléphoniques : 0608266881

ATELIERS DE SENSIBILISATION AUX MICROPOLLUANTS

En partenariat avec le SIGP, Veolia et le réseau d'éducation à l'environnement et au développement durable GRAINE, La Plagne vous invite à participer à ses ateliers de sensibilisation aux micropolluants dans l'eau.

Tous à l'eau !

En famille, venez participer à un atelier ludique et convivial pour :

Tout comprendre sur le cycle de l'eau

Prendre conscience de notre rôle et notre influence

Mettre en œuvre des gestes simples pour protéger la ressource

Au programme :

Découverte du circuit de l'eau à La Plagne

Test de recettes de produits naturels

Conseillé dès 8ans.

— ATELIER GRATUIT —

Informations et dates des ateliers sur www.la-plagne.com ou auprès de Votre office du tourisme.

6000 D

Du 28 au 30 juillet 2022

Toutes les informations sur www.la6000d.com.